



INSCRIPTION

2024 - 2025

- **Fiche d'inscription et règlement** doivent être remis au bureau de l'EAV dès le 1er cours.
- **L'engagement** se fait à l'année, pas de remboursement au delà de la période d'essai (sauf cas de force majeure).
- **Modalités de paiement** : espèces / chèques / virement / paylib. Echelonnage des paiements possible.
- **Ouverture des cours collectifs** à partir de 6 inscrits.

Coordonnées des adhérents : parent(s) ou représentant(s)

Nom
 Prénom
 Date de naissance _/ _/ _- _/ _/ _-
 Adresse
 CP / Ville
 Téléphone
 Mail@.....

Coordonnées de l.es enfant.s

	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Nom
Prénom
Date de naissance	_/_/ _-	_/_/ _-	_/_/ _-

Mon enfant quitte seul l'activité OUI NON OUI NON OUI NON

Si l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul son activité, il est de la responsabilité des parents de récupérer leur enfant à la fin de l'activité.

* **J'autorise l'association à publier les photos de moi-même et/ou de mon/mes enfants** prises dans le cadre des activités sur nos supports de communication (presse, plaquette annuelle, Internet...) OUI NON

* J'autorise l'association à faire le nécessaire en cas d'urgence médicale

* **L'inscription se fait à l'année, tout engagement au-delà de la période d'essai est due.**

Fait, le __/ __/ __

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Nom et prénom de l'adhérent.e	Activité (s)	Tarif

Adhésion familiale	20€
Total	

MODES DE RÈGLEMENTS

- Espèces€
- Chèques vacances / coupons sport..... €
- Chèque(s) 1 / 3 / 10 échéances possibles €
- Paylib - 06.68.10.62.89 €

Le fichier informatisé constitué à partir des informations recueillies, non-obligatoires, par le présent questionnaire est déclaré conformément à la loi du 06/01/1987. En application de l'article 27 de ladite loi, les personnes physiques sont informées qu'elles peuvent faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.